

## Réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2015

20h

Convoqué le 2 septembre 2015

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, MM DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mme EYNARD Edith, MM FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, Mmes GUIRIMAND Marie-Odile, LEBON Ludivine, MM. LAFOREST Jean-Daniel, MILESI Pascal, Mme MILLAR Armelle, M. MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : MM. CHINCHILLA Pedro, HAINZELIN Pierre (procuration à Marie-Odile GUIRIMAND), RAMBAUD Guy (procuration Christian MORIN), Mme TEZIER Evelyne (procuration à Marcel ESCOFFIER).

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire.

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

Décision du 20 juillet 2015 : Le Maire décide de confier à COM'O'RESTO, 26730 L'Ecançière, la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et pour une durée de 3 ans, pour un coût 3,32€ HT soit 3,50€ TTC le repas

**1- Approbation compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2015 :**

**Le compte rendu est approuvé par 21 voix et 1 abstention (Marie-Odile GUIRIMAND).**

**2- Signature convention de proximité Centre Social :**

Ce point a été évoqué et ajourné lors du conseil municipal du 20 juillet dernier (voir compte rendu correspondant). Les précisions nécessaires à la prise de décision ainsi que le bilan des actions menées en 2014 sont présentées par le Maire.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention avec le Centre Social « La Paz » dans le cadre du projet d'animation de proximité et de développement local pour l'année 2015. Le montant de la participation communale s'élève à 7 344€.**

Le Centre Social viendra présenter l'ensemble de ses actions lors d'un prochain conseil municipal.

**3- Convention parc « Big Swing » site des étangs:**

Le Maire fait le point sur l'avancement du dossier. Une visite sur site a eu lieu le samedi 22 août avec les porteurs du projet. Ils ont précisé leur attachement à respecter le site et à proposer des activités pédagogiques. La commune projette l'achat du terrain de Monsieur CALVI jouxtant la partie Nord du parc pour extension de l'activité et la parcelle appartenant au Département (actuellement dépôt à sel).

Monsieur LAFOREST présente la convention de mise à disposition. Des remarques et demandes de modifications sont prises en compte.

**Par 20 voix pour et 2 abstentions (Mme GUIRIMAND, M. HAINZELIN qui regrettent, même si le projet est intéressant, la privatisation d'un lieu public). Accord du conseil municipal pour signer une convention avec la société « Big Swing » de mise à disposition de terrain et accessoires pour une durée de 15 ans et une redevance annuelle de 3 000€ non soumis TVA**

**4- Création poste contrat aidé :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer un poste d'emploi aidé à temps plein, type « Emploi d'Avenir », « CAE-CUI », aux services techniques de la commune.**

**5- Actualisation tarifs NAP, restaurant scolaire, périscolaire matin suite modifications tranches quotient familial :**

- **Tarifs NAP :**

Le conseil municipal a délibéré le 20 juillet 2015 pour fixer le tarif des NAP au 1<sup>er</sup> septembre 2015, il convient d'actualiser la délibération, la CAF ayant modifié les tranches de quotient familial

**Accord du conseil municipal par 16 voix pour et 6 abstentions (Marie-Odile GUIRIMAND, Ludivine LEBON, Evelyne TEZIER, Pierre HAINZELIN, Marcel ESCOFFIER, Philippe GUEUNDJIAN) pour fixer comme suit les tarifs à facturer aux familles pour l'accueil NAP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

<b>Tranches QF</b>	
De 0 à 359	0.30 €
De 360 à 564	0.50 €
De 565 à 700	0.70 €
De 701 à 800	0.85€
De 801 à 950	1.05 €
De 951 à 1100	1.25 €
De 1101 à 1250	1.45 €
De 1251 à 1350	1.60 €
Plus de 1350	1.60 €
Extérieur	1.70 €

- **Restaurant scolaire :**

Considérant qu'il convient d'actualiser la délibération, la CAF ayant modifié les tranches de quotient familial, accord du conseil municipal pour fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le tarif des repas du restaurant scolaire à facturer aux familles :

<b>Tranches QF</b>	<b>Tarif Repas</b>
De 0 à 359	3.45 €
De 360 à 564	3.55 €
De 565 à 700	3.65 €
De 701 à 800	3.75 €
De 801 à 950	3.80 €
De 951 à 1100	3.85 €
De 1101 à 1250	3.85 €
De 1251 à 1350	3.85 €
Plus de 1350	3.85

- **Périscolaire matin :**

Considérant qu'il convient d'actualiser la délibération, la CAF ayant modifié les tranches de quotient familial, accord du conseil municipal pour fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le tarif du périscolaire matin à facturer aux familles :

<b>Tranches QF</b>	<b>Elèves Saint- Jeannais</b>	<b>Elèves communes Extérieures</b>
De 0 à 359	0.30 €	1.70 €
De 360 à 564	0.50 €	1.70€
De 565 à 700	0.70 €	1.70 €
De 701 à 800	0.85 €	1.70 €
De 801 à 950	1.05 €	1.70 €
De 951 à 1100	1.25 €	1.70 €
De 1101 à 1250	1.45 €	1.70 €
De 1251 à 1350	1.60 €	1.70 €
Plus de 1350	1.60 €	1.70 €

#### **6- Questions diverses :**

- Monsieur ESCOFFIER souhaite savoir comment la commune peut se positionner et intervenir dans le cadre de l'accueil des migrants. Le Maire répond que le sujet est légitime et qu'il mérite réflexion, mais que la commune ne peut intervenir seule, qu'il faut l'appui d'un collectif représentant divers partenaires. Danielle BOUVIER propose d'y travailler dans le cadre de la commission sociale à laquelle tous les conseillers seront conviés puis qui sera élargie.
- Monsieur GUEUNDJIAN, interpellé à diverses reprises :
  - \* souhaite qu'une communication soit faite à la population concernant le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de la commune. Le Maire précise que des courriers ont été adressés au Directeur des Finances publiques et que les élus ont rencontré le Préfet à ce sujet pour manifester leur mécontentement
  - \* sur le panneau lumineux de la Place du Champ de Mars hors service. Madame VIGNON informe que la société qui l'a installé n'est plus en activité et qu'il a été fait appel, en vain, à d'autres sociétés pour la réparation : en recherche d'une solution.

La séance est levée à 21h30